

Le chercheur en pédagogie
universitaire peut-il conseiller les
politiques de l'enseignement
supérieur ? Une question
d'éthique et de prudence

Guy Lapostolle, LISEC UR2310, Université de Lorraine

Les chercheurs dont les travaux traitent de la pédagogie universitaire ont vocation à éclairer le fonctionnement l'enseignement supérieur, mais:

Qu'est-ce qui fait la légitimité des connaissances qu'ils produisent ?

Sont-ils toujours des scientifiques lorsqu'ils s'expriment publiquement ou guident la décision politique?

Pourquoi et comment doivent-ils faire preuve de prudence?

PLAN

**I/Le régime de vérité de la science garantit
« l'autorité » du scientifique**

**II/Deux modalités d'intervention: celle de
l'intellectuel ou celle de l'expert**

**III/Quelques réflexions épistémologique
méthodologique et éthique incitent le chercheur à
développer modestie et prudence**

I-Le processus de construction de la connaissance en science relève d'un « régime de vérité »* particulier.

La science est une institution. Elle est régie par des règles qui garantissent une certaine stabilité dans le temps aux pratiques scientifiques. Ces règles permettent au chercheur de faire **autorité**.

-les normes juridiques (loi, constitution =protection du chercheur).

-les normes professionnelles (Merton : l'« universalisme », le « communalisme », le « désintéressement » et le « scepticisme organisé ».)

Universalisme : validation de cette connaissance doit être « soumise à des critères impersonnels préétablis ».

Parmi toutes ces normes: **la validation par les pairs.**

*(Foucault)

I-La validation de la proposition scientifique par les pairs

- Le propos du scientifique **pour être validé** et reconnu comme scientifique ne peut pas échapper à une approbation par les membres de la communauté scientifique.
- **Dans sa communauté, le scientifique peut se tromper**, avoir manqué de rigueur dans la construction de son enquête ou encore tiré des conclusions hâtives de ses observations. Cela arrive souvent, ce n'est pas grave, il revient sur son travail, reformule ses propositions. C'est le **propre du fonctionnement de la science** que de mettre en question les connaissances et la manière dont elles ont été produites par le scientifique. Celui-ci n'est pas un prophète, il n'a surtout **pas vocation à dire toujours la vérité** dans sa communauté.

I-Les limites des vérités scientifiques en dehors du champ de la science

Ce sont ses pairs, ses collègues, les membres de sa communauté, qui autorisent le discours d'un scientifique à être reconnu comme vrai scientifiquement. C'est un régime de vérité particulier. Ce régime n'est pas un régime démocratique !

Dès qu'on ne parle plus entre scientifiques, le propos tenu est-il encore valide, vrai scientifiquement ? Par exemple si l'on s'exprime à la TV, si l'on conseille le politique, si ce que l'on dit n'est plus sous contrôle des membres de la communauté scientifique, ce que l'on dit est-il encore scientifiquement vrai ?

I-Pour que le discours du scientifique soit vrai scientifiquement quand il s'exprime en dehors de sa communauté

Il faudrait que le scientifique fasse comme s'il était sous contrôle de ses pairs.

Mais souvent le scientifique quand il s'exprime sans ce contrôle, dans les médias par exemple, ne prend pas toutes les précautions qu'il aurait pris devant ses pairs pour faire valider ce qu'il dit. Il ne cite souvent que ses conclusions sans montrer la réduction qu'il a fait subir à la réalité pour « prouver scientifiquement » ce qu'il affirmait ! Nous y reviendrons plus tard!

II-Deux modalités d'intervention du scientifique en dehors de sa communauté scientifique : deux figures

L'intellectuel

Sa fonction est plutôt critique : il interpelle l'opinion ou les acteurs politiques quand la dignité de l'homme est en danger ou quand certaines valeurs ne sont respectées.

L'expert

Sa fonction est de conseiller le politique.

Deux régimes de vérité, deux manières d'être autorisé à « faire autorité »

L'intellectuel est adoubé (autorisé) par un public instruit

L'expert est adoubé (autorisé) par le politique qui lui passe commande

II- L'expert en pédagogie universitaire est légitime

- La préoccupation première de l'expert consiste à rendre exploitable politiquement la connaissance scientifique et à la rendre également socialement acceptable. Les connaissances scientifiques ne présentant pas toujours spontanément ces deux qualités : être exploitables et socialement acceptables. Elles sont partielles en raison du découplage disciplinaire (ex : économiste vs sociologue clinicien).
- Par exemple, il existe plusieurs manières de vérifier l'efficacité: les uns peuvent mesurer les redoublement en Licence (Bachelor) et d'autres peuvent entendre des étudiants qu'ils ont besoin de temps pour choisir et que le redoublement n'est pas un problème.
- Ainsi, le chercheur spécialiste de pédagogie universitaire a toute légitimité à devenir expert, conseiller du ministre de l'enseignement supérieur. Sa compétence sur le sujet fait qu'il peut aisément être appelé pour faire des propositions crédibles, qui font autorité, dans le registre de l'expertise. Le chercheur doit cependant dans ce cas faire preuve de prudence...

II- L'expert va cautionner une décision politique

- Il apporte le crédit de **la parole du scientifique (protégée par des normes)** à une décision politique
- S'il bénéficie de l'autorité que lui apporte le fait d'être membre d'une institution, en l'occurrence la science, qui a mis plus de deux siècles à devenir ce qu'elle est (protégée constitutionnellement, bénéficiant d'une certaine autorité qui fait que malgré tout on l'écoute...), il engage d'une certaine manière l'institution.
- Qu'a-t-on pensé de la science quand pendant des années des chercheurs financés par des industries du tabac ont défendu l'idée que le tabac n'était pas mauvais pour la santé. Cela a sans aucun doute contribué à faire perdre de l'autorité à la science et à la parole des scientifiques.
- Toutes les situations ne sont pas si extrêmes mais le danger est là de cautionner des décisions qui aboutiraient à des effets négatifs.

III- La prudence s'impose

- Trois règles sont formulées par des sociologues et philosophes dont nous avons retenu les travaux

Règle 1 : Bourdieu (1984): Le chercheur doit réfléchir **au contexte dans lequel les connaissances sont produites** est plus important que de suivre des règles méthodologiques en vigueur dans sa discipline.

Règle 2 : Latour (2012) et Stengers (2011) : Le chercheur devra ensuite être lucide -voire modeste - quant à la **portée de la connaissance** qu'il a produite sur la réalité qu'il a étudiée.

Règle3: Weber (2003)et Piron (1996) : Le chercheur devra être **prudent en restituant**, c'est-à-dire en **publiant** - en rendant public - son travail.

Règle 1 : Quelques citations pour réfléchir!

Bourdieu (1984) s'exprimait en ces termes :

« La connaissance de l'espace social dans lequel s'accomplit la pratique scientifique [...] amène, non à répudier l'ambition scientifique et à récuser la possibilité de connaître et de dire ce qui est, mais à renforcer par la prise de conscience et la vigilance qu'elle favorise, la capacité de connaître scientifiquement la réalité. Elle conduit à des mises en question beaucoup plus radicales que toutes les consignes de sécurité et les normes de prudence que la "méthodologie" assigne à la "science normale" et qui permet d'obtenir au meilleur compte la respectabilité scientifique. (Bourdieu, 1984 : 46)

La connaissance de l'espace social dans lequel s'accomplit la pratique scientifique... est indispensable à la respectabilité scientifique.

Bourdieu ne dit rien d'autre **que réfléchir, penser l'époque dans laquelle on travaille est tout aussi important que de suivre des règles ou des normes imposées par la communauté scientifique.**

Bourdieu, P. (1984). *Homo academicus*. Paris : Ed. de Minuit.

Règle 1: Quelques citations pour réfléchir!

Agamben (2008), philosophe italien dirait qu'il faut être « **contemporain** » précisant :

« Seul peut se dire contemporain celui qui ne se laisse pas aveugler par les lumières du siècle et parvient à saisir en elles la part de l'ombre [...] Ceux qui coïncident trop pleinement avec l'époque, qui conviennent parfaitement avec elle sur tous les points, ne sont pas des contemporains parce que, pour ces raisons mêmes, ils n'arrivent pas à la voir ».

Prendre de la **distance par rapport aux déterminants du contexte dans lequel travaille le chercheur** devient **une nécessité épistémologique** qui doit **précéder toute la construction méthodologique** que le chercheur va mettre en œuvre pour produire de connaissances

Règle 2: intégrer le fait que la science réduit la réalité!

Latour (2012) : A propos de la querelle : climatologues/ climatosceptiques.

Les climatosceptiques attendaient des preuves difficiles à apporter dans l'observation d'un phénomène aussi **complexe** à appréhender qu'est le réchauffement climatique. (épistémologie classique)

La complexité du système observé nécessitait la mise en place d'une construction nouvelle de ces preuves dans laquelle des travaux portant sur des objets différents, recourant à des méthodes elles aussi très différentes, devaient être convoqués, recoupés, confrontés... avec des modèles jusqu'alors non éprouvés.

De cette histoire, nous pouvons retenir que les scientifiques ont parfois **du mal à ne pas réduire le monde qu'ils observent à leur domaine de recherche, à leur normes, leur manière de construire des connaissances.**

Règle 2: intégrer le fait que la science réduit la réalité!

Stengers (2011) : A propos des OGM (organismes génétiquement modifiés)

La plupart des chercheurs plaident pour une éducation à la science. Les généticiens étaient nombreux à soutenir les OGM et ne comprenaient pas la résistance d'une partie des citoyens.

*« Lorsque se produit une **résistance publique** par rapport à une innovation produite par des scientifiques, le diagnostic habituel porte sur **ce manque de compréhension**. Ainsi, le public ne comprendrait pas que la modification génétique des plantes n'est pas « **essentiellement** » différente de ce qu'ont fait les agriculteurs depuis des millénaires, à ceci près qu'elle est plus efficace et plus rapide [...]*

*Les OGM cultivés sur des milliers d'hectares **imposent des questions** telles celles des transferts génétiques et des insectes résistants aux pesticides, **qui ne peuvent se poser à l'échelle du laboratoire**, sans parler de questions telles la soumission des plantes modifiées au droit du brevet, la perte encore accrue de biodiversité ou l'usage massif de pesticides et d'engrais [...].*

*C'est pourquoi à la **notion de compréhension**, j'opposerai celle d'une « **intelligence publique des sciences** », d'un rapport intelligent à créer non seulement aux productions scientifiques mais aussi aux scientifiques eux-mêmes ».*

Revenons au chercheur en SDE qui s'intéresse à l'impact de l'évaluation des enseignants par les étudiants. Ne convient-il pas qu'il considère la complexité de la réalité qu'il observe. La réalité de l'enseignement supérieur ne pose-t-elle pas des questions autres que celle de l'impact que peut avoir cette évaluation sur les pratiques pédagogiques

Règle 3: prudence dans la restitution des connaissances (publication)

Weber : éthique de conviction et éthique de responsabilité:

Il y a une opposition abyssale entre l'attitude de celui qui agit selon les maximes de l'éthique de conviction - dans un langage religieux nous dirions : "Le chrétien fait son devoir et en ce qui concerne le résultat de l'action il s'en remet à Dieu " -, et l'attitude de celui qui agit selon l'éthique de responsabilité qui dit : "Nous devons répondre des conséquences prévisibles de nos actes".

Parce que la science fonctionne de manière analytique, parce qu'elle taille, coupe, sépare, le réel qui n'est jamais disjoint, elle simplifie et réduit les processus du réel. Lorsqu'elle tente de relier les connaissances produites dans des disciplines séparées, elle est très peu armée.

Morin affirme que la science moderne a occulté Pascal (1669) et a fait triompher Descartes (1641).

Quand le premier tient pour « *impossible de connaître les parties sans connaître le tout non plus que de connaître le tout sans connaître particulièrement les parties* », le second fixe comme principe à sa méthode « *de diviser chacune des difficultés [qu'il examinerait], en autant de parcelles qu'il se pourrait, et qu'il serait requis pour les mieux résoudre* ». A un mode de pensée qui sépare et disjoint, Morin oppose la « connaissance complexe », rappelant la célèbre formule de Pascal.

Morin, E. (1990). *Introduction à la pensée complexe*, Paris, Le Seuil.

Morin, E. (1994). *Sur l'interdisciplinarité*, Centre international de recherches et études transdisciplinaires, <https://ciret-transdisciplinarity.org/bulletin/b2c2.php>.

Le chercheur « solidaire » (Piron, 1996)

Piron (1996) reprend cette distinction de Weber pour essayer de dégager une figure du chercheur qui ne serait prisonnière ni de la première éthique, ni de la seconde.

Elle tente de mettre en lumière les conditions de l'émergence d'un « chercheur solidaire » qui n'est, selon ses propres mots, ni le « chercheur classique », ni le « chercheur coupable » qu'elle définit en référence aux deux éthiques de Weber .

Il convient pour le chercheur animé par l'éthique de conviction de chercher la vérité sans avoir à se préoccuper des conséquences de cette vérité.

Le second, quant à lui, ayant pris conscience du pouvoir que lui confère sa « maîtrise du mot et du texte », est submergé par l'idée que « le pouvoir, c'est mal » et se sent « coupable ».

Le « chercheur solidaire »

*« Le chercheur peut **refuser la distance productrice d'indifférence** qu'exige la science classique ainsi que la normalisation de sa pensée dans une figure qui encadre, limite, impose et dresse : celle du producteur de connaissances chez qui **seule compte l'efficacité** de produire de la vérité et par la suite le rendement et la productivité.*

Un chercheur est aussi un penseur, capable en même temps de penser son insertion dans un dispositif historique, donc ses déterminations, et de franchir ces limites-là, de conquérir sa liberté de pensée.

On ne devrait pas avoir à distinguer, et encore moins à séparer l'activité consistant à faire de la science et à produire du savoir de l'activité de pensée et de réflexion, notamment sur le monde dans lequel on vit »

Exemple pour illustrer le propos de Piron (*op.cit.*)

Le problème se pose lorsqu'il s'agit de rendre public un texte qui pourrait avoir des retombées sur les enseignants. Le souci de l'impact de ce texte peut conduire à faire des choix différents. La **décision de la publication**, le **choix de la revue**, le **choix du vocabulaire employé** en fonction des lecteurs potentiels... sont autant de questions qui peuvent animer le chercheur qui a décidé, en plus de produire des connaissances, de réfléchir à sa place et son rôle dans une histoire et un contexte particuliers.

Le choix des mots (exemple: l'efficacité)

L'usage public du terme « **efficacité** » relève bien souvent de l'abus de langage, car le terme ainsi utilisé publiquement **semble rendre compte de la complexité et de la globalité de ce qui peut se** passer réellement à l'occasion de la mise en œuvre d'un dispositif évalué. Or il ne traduit scientifiquement **que la mesure de quelques indicateurs** portant souvent sur quelques acquisitions des élèves/étudiants. Les mots qui sortent de la cité scientifique n'ont plus le même sens que lorsqu'ils sont utilisés au sein de cette cité.

Il conviendrait de rappeler, lors du retour de ce terme dans l'espace public, ces atrophies qu'il a dû subir lors de son passage dans la cité scientifique. Cela pourrait faire partie d'une certaine éthique ou déontologie du chercheur.

Le choix de mots a aussi son importance lorsque le chercheur intervient comme intellectuel. Les polémiques sur l'islamo-gauchisme qui ont eu lieu en France ont déclenché la colère des universitaires. Pour autant cela ne dispense pas les universitaires de faire de prudence dans leurs écrits...

Ce que propose Weber

Dans « La profession et la vocation de savant », Weber explique que le concours de ce dernier est nécessaire et tient en un mot : la « **clarté** » soutenue par le devoir de « **probité intellectuelle** ». Le savant doit éclairer la discussion en rattachant les options en débat à telle ou telle valeur ultime. De lui, on attendra la mise au point suivante : « **Quand vous vous décidez en faveur de cette prise de position, vous servez tel dieu ou vous en offensez tel autre** ». Chacun pourra ainsi se rendre compte « du sens ultime de sa propre action ».

Un exemple de prudence et

Younes N., Paivandi S., Detroz P. (2017) L'évaluation des enseignants par les étudiants

Le choix de mots:

Les Evaluations des Enseignants par les Etudiants ne sont pas considérées comme un « **reflet objectif de la qualité de l'enseignement** » mais comme des « **perceptions, appréciations et interprétatives subjectives, construites à travers le filtre des valeurs et des conceptions de l'enseignement et de l'apprentissage** ».

Suite : Rappel des contextes

Ensuite, sans recommander ce qu'il faudrait faire en matière d'évaluation des enseignants par le étudiants, les auteurs mettent en lumière les voies possibles en montrant les conséquence :

« Cette régulation peut prendre différentes formes suivant différentes visées, en fonction des cultures et politiques de l'évaluation et les interactions quotidiennes qui en forment le contexte. Dans une logique de marché il peut se concevoir qu'elle participe à sélectionner les enseignants en fonction de la satisfaction des « étudiants-clients ».

Suite

Paivandi, S. et Younes, N. (2007) montrent alors toutes les limites, les obstacles, les effets pervers qui se font jour lorsque se met en place une EEE.

« Si l'EEE est utilisée pour l'évaluation des enseignants et leurs promotions, la logique et la perception de la démarche changent, pouvant produire des « effets pervers » comme le montrent les travaux récents sur le contexte anglo-saxon (Beran & Rokosh, 2009 ; Bamber and Anderson, 2012). Le développement professionnel, l'éthique académique et le caractère formatif de l'EEE risquent d'être remplacés par une attitude de « performativité » destinée à atteindre des buts managériaux pour bénéficier des récompenses ou éviter des sanctions ».

Conclusion

Le chercheur en pédagogie universitaire peut intervenir dans la sphère publique et/ou guider le politique. Mais il convient qu'il demeure prudent et modeste. Trois règles:

- Connaitre le contexte dans lequel il produit des connaissances et éclaire la parole du politique
- Bien choisir ses mots
- dire « quel dieu il sert » (Weber, op.cit.) : ce que sont les valeurs ou les déterminants qui sont derrière les choix qu'il conseille et pas conséquent les limites de ces choix...)

Il convient que les tentations sont nombreuses pour que le chercheur s'engage sans faire preuve de ces vertus:

- les critères de promotion de carrière (expertise)
- La nécessité de se construire une place dominante dans le champ (sens bourdieusien du terme)

Ceci étant, des exemples montrent que cela est heureusement possible de s'engager avec prudence et modestie.